

LE DOPAGE

Dans une société où chacun cherche à améliorer ses performances, le dopage n'est pas l'apanage du sport de haut niveau. Il concerne tous les niveaux de compétition et même le sport de loisir !

« Utilisation de substances ou de procédés de nature à modifier artificiellement les capacités d'un sportif ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ».

Définition selon la loi 2006/405 du 5 avril 2006 codifiés dans le livre 2 (titre 3) du Code du Sport (article L232-9)

Chez le sportif de haut niveau :

- l'évolution des connaissances scientifiques
- l'expansion du sport, notamment professionnel
- les exigences du haut niveau (calendrier, blessures, ...)
- la désocialisation du sportif dans les centres d'entraînements, de formation



Le sport de haut niveau influence le sport de masse

Chez le jeune sportif :

- l'influence du sport de haut niveau
- l'image véhiculée par ses pairs
- l'importance de l'image
- le besoin de reconnaissance
- la banalisation de l'utilisation de divers produits et médicaments dans notre société contemporaine
- l'évolution des moyens d'approvisionnement (, commercialisation via Internet, ouverture de l'Espace Communautaire, marchés illégaux ...)

Les adolescents : un groupe à risques

L'adolescent revendique à la fois autonomie et dépendance, ce qui le conduit souvent à des conflits avec le monde des adultes.

Paradoxalement, il rejette les règles de ce monde tout en ayant besoin de ses repères. C'est l'âge traditionnel des rituels initiatiques du passage à l'âge adulte et d'apparition de prises de risques. D'une part il y a l'attention portée au corps et d'autre part, le besoin de tester ses limites.

Tout ce paradoxe fait de l'adolescent une personne vulnérable.

La transformation corporelle, la recherche identitaire rendent l'adolescent sensible aux critiques, préoccupé par l'image qu'il dégage, influençable au sein

d'une équipe, de la famille ou d'un groupe d'amis.

Chez un jeune sportif, tout changement peut augmenter les facteurs de vulnérabilité (manque de confiance en soi, manque d'adaptation au milieu...) et l'amener à utiliser des produits dopants, voire dopants et illicites.

Par ailleurs, peu de travaux éclairent les sources d'approvisionnement, mais il ne semble pas difficile pour les adolescents de pouvoir se procurer n'importe quel produit (Tanner et al., 1995).

Une revue de la littérature estime que le dopage concerne en moyenne, de 3 à 5 % des jeunes sportifs (Laure, 1997).

Ce qui signifie, statistiquement, que chaque club sportif compterait en moyenne au moins un jeune pratiquant ayant déjà pris des produits dopants.

Articles L. 3621-1 du Code de la Santé Publique et L.231-5 du Code du Sport

Les Fédérations sportives veillent à la santé de leurs licenciés et prennent à cet effet les dispositions nécessaires, notamment en ce qui concerne les programmes d'entraînement et le calendrier des compétitions et manifestations sportives qu'elles organisent ou qu'elles agréent.

Elles développent auprès des licenciés et de leur encadrement une information de prévention contre l'utilisation des substances et procédés dopants.

Les programmes de formation destinés aux cadres professionnels et bénévoles qui interviennent dans les Fédérations sportives, les clubs, les établissements d'activités physiques et sportives et les écoles de sport comprennent des actions de prévention contre l'utilisation des substances et procédés dopants.

Aujourd'hui, en termes de prévention, il n'est plus lieu de parler de dopage mais de conduites dopantes.

La prévention

Contrairement au dopage qui ne concerne que la population sportive, les conduites dopantes incluent les sportifs comme les non sportifs.

Le dopage : une simple tricherie ?

Présenter le dopage comme une simple tricherie ne suffit donc pas à rendre compte de la réalité complexe du phénomène. Vivre dans une société où il est banal et presque naturel de chercher à améliorer ses performances, quelles qu'elles soient, rend encore plus difficile la prévention contre le dopage.

Il faut réussir à amener nos concitoyens à prendre conscience du danger de la banalisation du recours aux artifices pour améliorer leurs performances. L'objectif : induire chez eux une réelle modification de leur comportement.

Cette prévention devrait s'appuyer autant sur la sensibilisation que sur l'éducation à la santé, dans un but de responsabilisation de l'individu et de modification de son comportement.

Tous responsable, tous solidaires, tous efficaces

Les dirigeants (de la fédération jusqu'au club), les entraîneurs, l'encadrement médical, le pratiquant sportif, les sportifs de haut niveau, les parents, les sponsors et les médias, les organisateurs de compétitions : **chacun a un rôle spécifique !**

Substances et méthodes interdites

Retrouvez la liste des substances, méthodes et médicaments qui relèvent ou sont susceptibles de relever des classes de substances et méthodes interdites figurant dans le décret du n° 2008-35 du 10 janvier 2008, sur :

<http://www.santesport.gouv.fr>



DOPAGE : Contacts et liens utiles

N° Vert Ecoute Dopage (0 800 15 2000) : la mission du service d'accueil téléphonique " Ecoute dopage " est essentiellement d'être à l'écoute du public qui se sent concerné par le dopage et de lui permettre d'exprimer ses besoins et ses attentes. Son action de prévention consiste principalement à aider les appelants à analyser les situations qu'ils rencontrent, à les informer et à les orienter, en fonction de leurs besoins, vers des personnes extérieures.

Antennes Médicales : Ces structures, véritables centres de référence régionaux de prévention du dopage, ont pour missions, entre autres, d'informer et de prévenir les sportifs et leur entourage sur les questions relatives au dopage. Grâce au travail de suivi qu'elles doivent mettre en place autour du sportif, elles contribuent à une action de prévention dite secondaire (empêcher l'apparition des conséquences sanitaires et sociales d'une consommation de produits dopants).

En Région Centre : Antenne Médicale de Prévention du Dopage

CHR , Service de pneumologie

BP 86709

45067 ORLEANS Cedex 2

Tel : 02 38 74 42 71

Responsable : Dr. LECOQ

courriel : amlecoq@chr-orleans.fr

Accueil téléphonique : lundi au vendredi de 9h à 16h30

Consultation gratuites : sur rendez-vous

Médecins Conseillers Jeunesse & Sports : depuis 2000, création de 24 postes de médecins conseillers auprès des Directeurs régionaux et départementaux de la jeunesse et des sports. Ils ont pour mission de coordonner dans chaque région l'application de la politique médico-sportive décidée au niveau national et d'impulser de nouveaux projets locaux.

Les médecins conseillers peuvent être contactés dans les Directions Régionales Jeunesse et Sports.

En Région Centre : Docteur EL FEKI M'HIRI : 02.38.77.49.00

Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD)

<http://www.afld.fr>

Agence mondiale antidopage

<http://www.wada-ama.org>

Fondation Sport Santé

<http://sportsante.franceolympique.com>

Le site Santé Sport

http://www.santesport.gouv.fr/contenu/sport_sante/pratique_sportive.asp

Le site de l'association Vivre Sport

<http://www.dopage.com>

Le site du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)

<http://franceolympique.com>